

Longueuil, le 12 mars 2020

Modifications règlementaires aux contributions perçues sur les truies de réforme, verrats et porcs d'abattage

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue en juin 2014, les délégués ont adopté un plan pour le financement des activités des Éleveurs, tant au plan régional que provincial. Ce plan couvrait la période 2015 à 2020 inclusivement et s'appuyait sur les grandes balises ci-dessous :

- o Maintien d'un surplus cumulé variant entre 9,0 M\$ et 9,5 M\$
- o Migrer, à compter de 2015, vers une contribution sur la base des kilogrammes carcasse
- o Une première majoration des contributions à compter de l'année 2015
- o Plan d'augmentation des contributions pour les années 2016 à 2020 conditionnellement à ce que lesdites hausses soient adoptées par les délégués en assemblée générale.

Outre la hausse appliquée en 2015, les membres du conseil d'administration ont considéré que la situation ne justifiait pas l'application des hausses subséquentes. Par ailleurs, au cours de l'année 2019, ils ont convenu que la contribution perçue depuis 2015 pour le financement des activités courantes des Éleveurs demeurerait inchangée jusqu'en 2022.

Cela étant dit, à l'automne 2019, les Éleveurs ont tenu une consultation dans le cadre des assemblées générales régionales quant à la possibilité de s'engager dans une démarche ayant pour objectif de revoir le langage de programmation informatique utilisé pour le développement de différentes applications. Ce faisant, la consultation a également porté sur le financement des coûts liés à la réalisation d'une telle démarche.

Au fil des années et notamment en lien avec les règles qui prévalent pour la mise en marché des porcs, les Éleveurs ont développé différentes applications. Celles-ci sont essentielles pour permettre aux Éleveurs de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent et pour répondre aux besoins des éleveurs.

Or, le développement de ces applications est supporté par un langage de programmation qui est désuet et qui n'est plus enseigné. Cet élément rend le recrutement du personnel en informatique beaucoup plus complexe. Ainsi, il devenait impératif de procéder à la modernisation du langage de programmation.

Dans cette optique, lors de l'assemblée générale spéciale tenue en novembre 2019, les délégués ont convenu d'adopter une proposition visant à hausser, pour une durée de trois ans, les contributions perçues sur les porcs d'abattage, les truies et les verrats pour assurer le financement des coûts liés à ce projet.

La Régie des marchés agricoles a récemment autorisé l'application de cette proposition et en ce sens, à compter du **18 mars 2020** les contributions perçues seront modifiées telles que ci-dessous illustrées :

	Jusqu'au 17 mars 2020	À partir du 18 mars 2020
Porcs de moins de 65 kg	0,00300 \$/kg	0,00472 \$/kg
Porcs de plus de 65 kg	0,0153 \$/kg	0,01745 \$/kg
Truies réformées	8,97 \$/tête	9,286 \$/tête
Verrats réformés	8,97 \$/tête	9,286 \$/tête

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec notre personnel du Service de la mise en marché au 1 800 363-7672.

Cordialement,

David Duval
Président
Les Éleveurs de porcs du Québec